

Sommaire

- p. 2-3/ AG FNE Seine-et-Marne/ Rendez-vous à Cugny/ L'assemblée générale 2019 d'EBG à Villemer
- p. 4/ Oiseaux et changements climatiques
- p. 5/ Projet de carrière de chailles à Lorrez-le-Bocage
- p. 6/ Projet Équimeth à Écuelles
- p. 8/ Parc Napoléon/ Déviation à Voulx / Sur le front des PLU
- p. 8-9/ Fiscalité écologique.../ Sentinelles de la nature
- p. 10/ Potager solidaire à La Brosse-Montceaux et jardins partagés à Moret-sur-Loing
- p. 11/ La flore menacée en France
- p. 12 / Paysans de nature

Environnement Bocage Gâtinais

association loi de 1901 n°4/08906
17, rue de la Mare-aux-Loups
77130 Dormelles
siège social : Mairie de Dormelles
Tél. : 01 64 70 90 09
Courriel : ebg.gatinais@orange.fr

Page Facebook :

Environnement Bocage Gâtinais-EBG

Il faut changer

Édito **COMME PRÉVU, 2018 FUT UNE ANNÉE TRÈS ACTIVE POUR NOTRE ASSOCIATION.**

Le compte rendu de notre assemblée générale du 23 mars 2019 à Villemer donne un aperçu du travail d'équipe de notre Conseil d'administration (CA) soutenu par nos adhérents fidèles. Les nouveautés annoncées l'an passé sont effectives ! Notre nouveau local de Treuzy-Levelay est opérationnel et confortable : un grand merci encore à la municipalité. Le nouveau bulletin *EBG infos* fonctionne parfaitement. Notre CA renforcé se réunit en nombre à Flagy. Mais nous ne pouvons nous contenter de ce chapitre d'autosatisfaction.

Jamais les inquiétudes que nous évoquons dans nos bulletins n'ont autant été d'actualité. Il y a un paradoxe entre l'attitude des autorités qui tentent de museler les associations environnementales (voir *EBG infos* n°48) et les mouvements de prise de conscience des dangers qui menacent la planète comme celui des jeunes chaque vendredi et le recours des ONG contre l'inaction de l'État dans ce domaine. L'urgence climatique à l'échelle mondiale nous oblige à contribuer par nos modestes moyens à résoudre ce problème. Ce qu'exigent nos enfants. Il faut donc **changer nos modes de vie, nos modes de consommation et nos modes de déplacements.** Nous voyons, une fois encore, l'importance de nos actions et le travail qui reste à faire. 2019, outre le fait qu'EBG change de présidence, devra être une année novatrice et dynamique.



► **Guy Largillière**

président d'Environnement Bocage Gâtinais



► Zoom sur l'AG de FNE Seine-et-Marne

France Nature Environnement Seine-et-Marne à laquelle adhère EBG a tenu son assemblée générale le samedi 9 février à Varennes-sur-Seine. Cinq membres de notre association y ont participé. La matinée a débuté par une visite de l'espace naturel du Grand Marais. Cette ancienne zone humide avait été transformée en bassins de décantation pour la sucrerie de Montereau aujourd'hui démantelée. Après son réaménagement, Pro Natura Île-de-France – conservatoire régional des espaces naturels – en a fait l'acquisition en 2004 et y a érigé un observatoire des oiseaux. Le site est en effet redevenu attractif pour plus de 120 espèces. L'eau, en revanche, y reste très polluée. À 11 heures, les participants ont suivi une formation « Sentinelles de la nature » détaillée en page 9. Après un sympathique déjeuner tiré du sac, ils ont assisté à l'AG qui a permis entre autres de faire le point sur des dossiers sensibles (bétonisation accrue d'espaces naturels, déchets polluants, etc.).

► Retrouvez EBG à la Fête des plantes à Cugny

Le jeudi 30 mai aura lieu la 11^e édition de la Fête des plantes au hameau de Cugny (La Genevraye) : un rendez-vous très agréable pour tous ceux qui aiment jardiner. EBG y tiendra un stand où vous pourrez vous renseigner sur ses activités et apporter vos idées et suggestions. À bientôt, donc !

Assemblée générale 2019 Un panorama des actions d'EBG

EBG a tenu son assemblée générale le samedi 23 mars dans les locaux flambant neufs de l'Espace des habitants à Villemer. Ce rendez-vous a permis de recenser les actions menées par notre association, ses projets et ses sujets d'inquiétude.

LE PRÉSIDENT GUY LARGILLIÈRE a ouvert la 28^e assemblée générale en remerciant les adhérents, les membres du Conseil d'administration (CA), la presse et l'équipe de l'Espace des habitants Moret Seine et Loing qui a mis gracieusement à la disposition d'EBG une salle très agréable. Il a salué la présence du maire délégué de Villemaréchal, Jean-Pierre Gascuel, et les représentants de l'Association pour l'aménagement harmonieux des vallées de l'Orvanne et du Lunain (AHVOL) et de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine historique de Dormelles (ASPHD). Il a aussi transmis les excuses des personnalités absentes. Villemer compte des adhérents fidèles depuis la création d'EBG, a-t-il rappelé. L'un d'eux, Pierre Ozibko nous a hélas

quittés en juillet 2018. Engagé dans l'association depuis 2003, il était un administrateur toujours présent à nos réunions et manifestations.

Guy Largillière a exprimé le souhait de récolter de nouvelles adhésions en particulier à Moret-Loing-et-Orvanne et à Montereau-Fault-Yonne. L'élargissement d'EBG est essentiel dans une période où les inquiétudes environnementales vont crescendo (cf. édito).

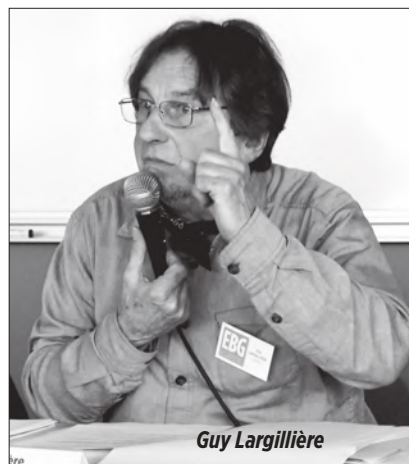
Des activités tout azimut

Sur la période 2018-2019, le CA s'est réuni cinq fois. Le comité de rédaction a planché à trois reprises sur les menus de trois numéros d'*EBG infos*. **Trois sorties nature ont été organisées** : en avril pour découvrir les oiseaux de la Bassée, en septembre dans le marais d'Épisy et en novembre dans l'espace naturel sensible du tuf de La Celle-sur-Seine.

De plus, EBG a tenu quatre stands : en mai à la Fête des plantes de Cugny et au Troc aux plantes de Thoury-Ferrottes, en septembre au Forum des associations à Voulx et au Festival Terre Avenir à Veneux-les-Sablons. Autant d'éléments qui visent à renforcer la communication d'EBG auprès des adhérents, des habitants du Bocage gâtinais, des maires et des associations environnementales.

Le suivi de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) a mobilisé le président et plusieurs membres actifs.

La Cour administrative d'appel de Paris ayant rejeté notre demande de renouvellement d'agrément, notre fédération France Nature Environnement Seine-et-Marne nous missionne pour assurer ce suivi et être consultés lors des enquêtes publiques. En général, la collaboration avec les communes concernées est construc-





Vie de l'association=

Véronique Greillot, Guy Largillière et Stéphanie Treillet sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Après vote à bulletin secret organisé par le vice-président Patrice Prin, les sept candidats sont élus à l'unanimité.

Guy Largillière annonce qu'après avoir occupé la fonction de président durant vingt-sept ans, il ne se représentera pas à ce poste au prochain Conseil d'administration.

Une conférence réussie

Après l'AG, plusieurs personnes sont venues assister à la conférence sur les oiseaux et les changements climatiques donnée par Louis Albesa. Images et photos à l'appui, il a expliqué pourquoi et comment les oiseaux sont confrontés à un changement global qui va rendre leur avenir bien plus difficile à l'instar du nôtre. L'urgence climatique est devenue la priorité, a-t-il martelé. Sa conférence a suscité nombre de réactions. Les échanges se sont poursuivis lors de l'apéritif offert aux participants et au dîner partagé sur place pour ceux qui le souhaitaient. ▮

tive, sauf exception comme à Lorrez-le-Bocage-Préaux (cf. *EBG infos* n°47 et n°48). À noter que le projet d'unité de méthanisation d'Écuellen a fait l'objet d'une nouvelle enquête publique début 2019 pour laquelle EBG a suivi les avis de FNE Seine-et-Marne.

Par ailleurs, **notre association s'implique dans de nombreux dossiers**. Exemple : elle soutient SOS Voulx, adhérent à EBG, dans sa lutte contre le trafic des poids lourds qui impacte le centre bourg. Soumis au vote, le rapport moral a été approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier a aussi été approuvé à l'unanimité. Grâce aux 82 adhérents à jour de leur cotisation, EBG a pu disposer

de 2 135 euros. Cette somme représente sa principale recette et permet entre autres de réaliser trois bulletins par an (de 12 à 16 pages). D'où l'importance d'adhérer ! Les subventions, quant à elles, sont passées de 490 euros en 2017 à 90 euros en 2018, ce qui s'explique par la baisse de dotations des communes.

Le renouvellement du CA

Le CA doit être renouvelé par tiers chaque année. Suite au décès de Pierre Ozibko et à la démission du secrétaire, Michel Richard, une nouvelle candidate, Dominique Nanty, se présente aux suffrages des adhérents tandis que Pomme Aladenise, Henri Doublie, Claude Dupré,



Ce cheval camarguais entretient la zone humide avec un congénère.

En arpentant le Marais de Cercanceaux

POUR NOTRE PREMIÈRE BALADE DE 2019, nous nous sommes retrouvés une dizaine de courageux à côté de l'abbaye de Cercanceaux ce samedi matin 13 avril. Le temps était superbe même si le vent nous a soufflé par moments autour des oreilles...

Notre guide naturaliste de Seine-et-Marne Environnement, Charlie Darenne, nous a entraînés vers une petite mare où nous avons rencontré une famille de ragondins qui en a fait son repaire. **Il nous a conté l'historique complet de ce marais classé espace naturel sensible.** Dans la prairie humide à côté, nous avons fait la connaissance d'un gentil cheval camarguais qui est venu nous voir aussitôt. Toujours abreuvés des commentaires passionnants de Charlie, nous sommes arrivés en sous-bois, découvrant plein d'espèces d'arbres et de végétaux pour aboutir au grand étang des Varennes. Vestige des anciennes sablières, l'endroit est peuplé de plusieurs espèces d'oiseaux.

Nous avons entendu un coucou et vu des cygnes, des oies, des bergeronnettes et trois nettes rousses aux couleurs chatoyantes ! Voyant des martinets voltiger dans le beau ciel bleu, quelques fauvettes nous ont chanté leur mélodie.

À midi nous avons pique-niqué avec notre guide qui a picoré avec nous. Chacun avait apporté son repas et, avec la délicieuse quiche « du jardin » de Stéphanie et Louis-Marie, notre ordinaire a été bien amélioré. Le vent nous a chatouillés encore un peu mais nous avons tenu bon avec le soleil en prime. Une matinée agréable et très intéressante. Merci Charlie ! ▮ **Théo Hennemann**

Dérèglements climatiques Les oiseaux dans la tourmente

L'ornithologue Louis Albesa a animé la conférence qui a suivi l'AG du 23 mars. Secrétaire général de l'ANVL⁽¹⁾ et bénévole à la LPO⁽²⁾ Mission Rapaces, il résume ici son intervention sur les oiseaux et les changements climatiques.

APPARUS SUR LA TERRE il y a près de 150 millions d'années, les oiseaux ont déjà connu des changements climatiques, mais celui-ci va trop vite ! Notre planète a trop chaud à cause de nos rejets dans l'atmosphère de gaz à effet de serre, comme le dioxyde de carbone (CO²) dont la concentration ne cesse d'augmenter depuis l'ère industrielle. Rien que pour l'année 2017 les émissions mondiales de CO² anthropique représentent 36 milliards de tonnes ! Ce qui provoque l'élévation des températures moyennes, l'élévation du niveau de la mer (dilatation thermique, fonte des glaces polaires et des glaciers de montagne), des phénomènes extrêmes (cyclones, tempêtes, orages) plus violents et plus nombreux, et le dérèglement des grands courants autour de la Terre qu'ils soient sous-marins (*el Niño*) ou aériens (Oscillation Nord Atlantique).

Migrations bouleversées

Ce dérèglement affecte de nombreux oiseaux : comportements migratoires modifiés, aires de reproduction ou d'hivernage déplacées, difficultés à se reproduire... Pour la migration pré-nuptiale, on observe en Europe quelques avancées des dates de retour printanier. Pour la migration post-nuptiale, certaines espèces avancent la date de départ, alors que d'autres la retardent. Des oiseaux migrent à plus courte distance pour hiverner : cigogne blanche, grue cendrée, et des anatidés⁽³⁾ nordiques qui ne sont plus obligés de quitter la mer Baltique quand elle ne gèle plus. Les migrateurs longue distance sont plus

exposés aux conditions trouvées en route, comme le manque d'eau ou les tempêtes de sable. Ces dernières années on relève dans les pays du Maghreb moins de précipitations en hiver et des pluies de printemps plus tardives, alors que la plupart des migrateurs transsahariens sont déjà passés. En avril 2018, après plusieurs jours de vent de sable, des millions d'oiseaux sont morts en traversant le Sahara ou ont dû faire demi-tour.

Confrontés à la fonte des glaces

Au pôle sud, les plates-formes glacières fondent à un rythme accéléré dans le secteur de la péninsule Antarctique où des blocs de glace de 3 000 km² partent à la dérive. Or une cinquantaine d'espèces d'oiseaux marins vivent ou se reproduisent en Antarctique grâce à la présence de phytoplancton et du krill qui se nourrit de ces micro-algues. Mais la réduction de la surface estivale de la glace de mer diminue la quantité de krill, obligeant les oiseaux à chercher leur nourriture de plus en plus loin des colonies.

Dans l'hémisphère nord, les bancs de poissons montent plus au nord pour suivre la zone de contact eau chaude / eau froide où se trouve leur nourriture, et les Fous de Bassan doivent

Le bouvreuil pivoine fait partie des espèces nicheuses d'Europe qui ont le plus de mal à s'adapter au réchauffement climatique.



allonger leur trajet aller-retour pour rapporter sur la colonie du poisson à manger. Du coup le taux de jeunes à l'envol est tombé de 90 % à 50 % sur la réserve des Sept-Îles.

Vers une impasse

En Europe, les espèces thermophiles vivent bien ce réchauffement et gagnent de nouveaux territoires vers le nord. Même celles qui n'aiment pas la chaleur remontent vers le nord ou plus haut en altitude pour retrouver la fraîcheur perdue. Pareil pour les espèces montagnardes, contraintes à vivre de plus en plus haut pour trouver le froid qui leur convient, avec au bout une impasse pour toutes, quand il ne sera plus possible de monter plus au nord ou plus haut !

Grâce aux oiseaux, nous sommes en mesure de comprendre à quel point les dérèglements climatiques modifient déjà les modes de vies de nombreuses espèces animales. C'est encore un service de plus qu'ils nous rendent en nous incitant à plus de prévoyance !

LD Louis Albesa

(1) Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau. (2) Ligue de protection des oiseaux. (3) Oiseaux aquatiques au corps massif, aux pattes courtes et palmées (ex. : cygnes, oies, canards...).

LORREZ-LE-BOCAGE

Projet de carrière de chailles

La commune multiplie les promesses au carrier



Le nord du territoire de Lorrez-le-Bocage regorge hélas de chailles, ces rognons de silex utilisés après concassage à La Grande-Paroisse pour la confection de béton ou pour réhabiliter les routes. Le plan local d'urbanisme (PLU) – bien qu'il ne soit pas encore validé – prévoit d'autoriser la société GSM à exploiter cette zone naturelle de 93,3 ha dont 60 ha de bois. Et le Conseil municipal fait déjà comme si l'affaire était pliée...

RÉUNI le 21 janvier 2019, le Conseil municipal de Lorrez-le-Bocage a d'abord dû procéder au retrait de son PLU. Le sous-préfet a en effet informé le maire, Yves Boyer, que **la délibération de la commune en date du 12 septembre 2018** était entachée d'illégalité (non respect du Scot* en matière d'habitat). En fin de séance, le Conseil a approuvé la nouvelle mouture du PLU intégrant les nombreuses modifications demandées. Mais entre-temps, c'est le projet de carrière de chailles qui a beaucoup retenu son attention.

Des « biens sans maître »

Quatre promesses de convention entre GSM et la commune ont été votées à l'unanimité. Deux d'entre elles se rapportent aux « biens sans maître », en l'occurrence divers terrains boisés qui n'ont pas de propriétaires connus ou dont les propriétaires ont disparu ou encore sont décédés depuis longtemps.

Par conséquent, la commune a engagé des procédures de préemption.

Dans un cas, ces procédures concernent une superficie d'environ 1,10 ha que GSM souhaiterait exploiter. D'où une première promesse de convention de foretage (redevance payée au propriétaire pour compenser l'enlèvement des matériaux par



La réponse du berger à la bergère.

Le 17 décembre 2018, France Nature Environnement Seine-et-Marne a demandé par écrit au maire de Lorrez-le-Bocage, Yves Boyer, pourquoi il avait omis de consulter EBG dans le cadre de l'élaboration de son PLU.

Notre fédération rappelait qu'elle lui avait envoyé une lettre avec accusé de réception le 6 octobre 2015 précisant qu'elle nous avait désignés pour suivre ce PLU.

Le 11 janvier 2019, Yves Boyer lui a répondu en disant en quelque sorte... qu'il avait déjà répondu à EBG par le biais de l'avocat de la commune. Et de joindre la copie de ce courrier du 11 avril 2018 émaillé de contre-vérités (voir *EBG infos* n°47, p.7 et 8) !

le carrier). Dans l'autre cas, les procédures de préemption concernent environ 90 ares dont GSM aimerait disposer afin de constituer une réserve de bois vieillissant (sans doute pour masquer la carrière). Ici, c'est une promesse de convention de location qui a été validée.

Chemins ruraux

Par ailleurs, la commune étant propriétaire des chemins ruraux inclus dans le « secteur de richesse du sol et du sous-sol » (soit environ 0,90 ha), ce qui intéresse aussi GSM, elle a validé une promesse de convention de foretage pour ces chemins. Enfin, vu que GSM envisage de déposer à la préfecture une demande d'ouverture de carrière sur la pointe nord du territoire de Lorrez, le Conseil municipal a validé une promesse de convention d'occupation des terrains et chemins ruraux détenus par la commune sur ce secteur. C'est ce qu'on appelle aller vite en besogne sans se soucier des conséquences néfastes pour la biodiversité qu'entraînerait ce projet de carrière.

► **G. Largillière et F. Sustendal**

Compensation financière. La commune nouvelle de Villemaréchal (issue du mariage de Villemaréchal avec Saint-Ange-le-Vieil), qui ne peut revendiquer aucune compensation de par la loi, a finalisé un accord négocié qui concerne une compensation financière versée par le carrier au cas où le projet de Lorrez aboutirait. GSM s'engage alors à lui payer un loyer de 10 000 euros par an en contrepartie de la mise à disposition d'une parcelle communale où elle installerait un dispositif de suivi des poussières émises par son exploitation.

* Schéma de cohérence territoriale.

ÉCUELLES

Usine de méthanisation : le « Oui mais » d'EBG

UN NOUVEAU PROJET BAPTISÉ ÉQUIMETH est en gestation (longue) à Écuellen : une usine de méthanisation qui produirait le gaz de ville pour 4 000 habitants...

Les produits végétaux fermenteraient dans des grands silos, le gaz serait commercialisé et le substrat viendrait enrichir les terres pauvres du Gâtinais. Une bonne idée au départ : produire du gaz avec des déchets végétaux, donc commencer enfin à se dégager des énergies fossiles, et promouvoir des énergies qui ne diffusent pas de gaz à effet de serre. Les remarques cependant nombreuses sur ce projet viennent en ternir le doré.

Du plastique dans les champs ?

D'où viennent les végétaux ? Le fumier de cheval, qui a donné le nom au projet, est maintenant réduit à 8 % des entrants. Le reste se répartit entre déchets agricoles et déchets de l'industrie agroalimentaire et des cantines scolaires ou restaurants. L'utilisation de boues de stations d'épuration ou de déchets issus de Tri

Mécano-Biologique (TMB), généralement pollués, est ainsi à proscrire. Que contiendront les digestats ? Ils seront à l'image de ce qui rentrera dans l'usine. C'est là sans doute une des plus grandes inquiétudes. **L'enquête publique déposée en janvier 2019 reste floue sur les exigences :** elle note un « pourcentage

Un retard à combler

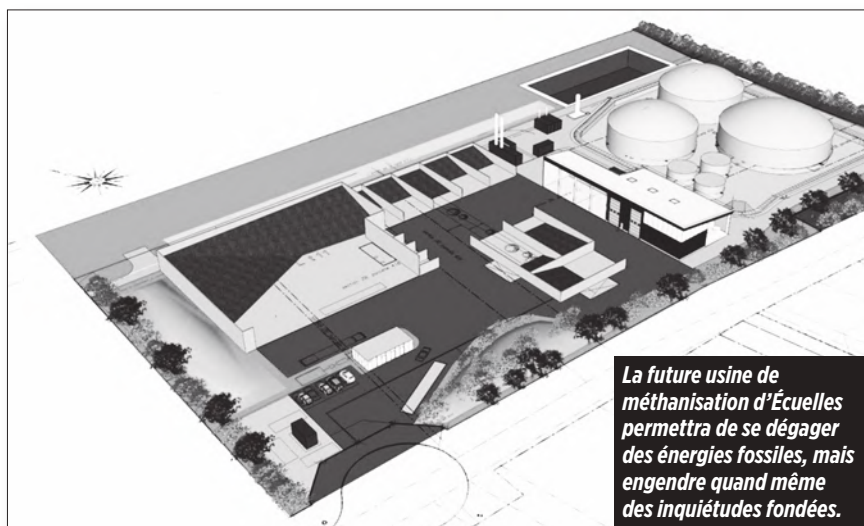
La France (et particulièrement l'Île-de-France) est en retard sur son engagement de production de gaz. Le potentiel biométhane (produit par méthanisation des déchets) est estimé à 210 Twh/an soit 40 % de la consommation de gaz naturel. Mais la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) se limite à un objectif en biogaz de 7 % du gaz consommé en 2030, soit largement en dessous des premiers projets. Le gouvernement limite en effet son soutien économique à la filière en réduisant le coût d'achat du gaz produit (Le Monde du 31 janvier 2019).

d'indésirable acceptable » notamment en matières plastiques qui se retrouveraient ensuite dans le digestat, mais sans le quantifier. Pour notre part, nous disons : zéro plastique dans les champs ! Les contrôles doivent être faits en amont, sur les produits entrants, et en aval sur tout digestat répandu.

Un projet gourmand en végétaux

En janvier 2013, EBG avait déjà interrogé l'enquêteur public sur la présence importante de médicaments, vaccins, tranquillisants dans le fumier de cheval. France Nature Environnement interroge aussi sur les **risques biologiques**, puisque l'enquête publique précise qu'« en raison de l'état actuel des connaissances, l'évaluation des risques biologiques ne peut être traitée quantitativement dans l'évaluation des risques sanitaires de l'étude d'impact ». L'enquête en conclut que ce risque sanitaire évoqué n'est pas retenu puisqu'on ne le connaît pas ! Par ailleurs, ce projet – mené par une entreprise privée – est lié à un objectif de rentabilisation. L'énorme besoin en végétaux de la future usine (25 000 tonnes par an) exigera d'élargir le périmètre de recueil des déchets, augmentant un flux permanent de camions. **Se profile aussi le risque de voir les cultures détournées de leur vocation alimentaire** au profit de la production de gaz comme ce qui s'est passé avec la production d'éthanol pour le carburant. Tel est le sens de la déclaration de FNE Seine-et-Marne lors de l'enquête publique de janvier 2019 : favorable au principe mais de nombreuses questions en suspens. Les inquiétudes des communes doivent être levées à ce propos. Le Conseil municipal de Dormelles et celui de Ville-Saint-Jacques ont d'ores et déjà voté contre l'épandage des digestats sur leur territoire.

► **Louis-Marie Barnier**



MAROLLES-SUR-SEINE

Napoléon bat de l'aile

C'EST LA BATAILLE DE MONTEREAU du 18 février 1814 qui a mis le feu aux poudres ! Le projet du Parc de l'épopée napoléonienne devrait voir le jour en 2023 selon son initiateur, Yves Jégo, ancien maire de Montereau. Annoncé sur 200 hectares, il en couvrirait 56 sur la commune de Marolles-sur-Seine. Le budget serait de 100 à 244 millions d'euros selon les sources, le plus dur étant de trouver des investisseurs rendus frileux dans le contexte actuel de troubles sociaux.

EBG n'approuve pas ce projet au sujet duquel la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Île-de-France a exprimé plusieurs réserves* : consommation de terres agricoles et non artificialisées, imperméabilisation des sols, consommation d'eau et d'énergie, rejets (eaux usées, déchets, pollutions), atteintes à la biodiversité, exposition des populations aux nuisances sonores, en particulier, etc. Dès 2015, France Nature Environnement avait d'ailleurs inscrit le parc Napoléon sur une liste officielle de 100 projets destructeurs de la nature ! **► G. L.**

* Avis délibéré en date du 26 juillet 2018.



VOULX

Déviation des poids lourds : ça avance !

PEU RESPECTUEUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE, les poids lourds (PL) traversant Voulx présentent un danger quotidien et fragilisent l'activité du bourg, des véhicules légers fuyant le centre pour d'autres itinéraires, notamment Villeflambeau.

Les associations SOS Voulx et SOS Chevry ont été invitées par le président de la CCPM, M. Albouy, à une réunion en présence du Conseil départemental, des maires de Voulx, Thoury-Ferrottes et Chevry-en-Sereine. Trois tracés sont présentés :

1. création d'une voirie ;
2. reprise de voiries existantes D92 et VC1 ;
3. reprise de voiries existantes D92 et D123 et création d'une voirie pour dévier le hameau de Villeflambeau.

L'impact environnemental fait l'objet d'une attention particulière. **Le tracé 2, reprenant des routes existantes, sans habitation, est retenu à l'unanimité**, avec un plan des déplacements à actualiser pour ne pas impacter des territoires jusque-là épargnés. Le calendrier est fixé à fin 2019 pour la partie administrative.

Au-delà de la sécurité routière, la diminution du transit des PL dans la traversée de Voulx (D219) permettra de pouvoir requalifier l'espace public de façon cohérente afin de mettre en valeur l'activité du centre, pour un pôle rural relais sécurisé et accueillant.

► Serge Barrois président de SOS Voulx



Sur le front des PLU

■ **Blennes.** – Le plan local d'urbanisme (PLU) a été arrêté par délibération du Conseil municipal **le 22 février 2019**. Nous avons reçu le CD du projet le 21 mars et avons trois mois pour donner un avis.

■ **Chevry-en-Sereine.** – Le PLU a été arrêté par délibération du Conseil municipal **le 14 décembre 2018**. Une enquête publique suivra.

■ **Dormelles** – Comme annoncé précédemment le PLU nous a été communiqué par CD pour consultation et avis. Nous avons donné un avis par courriel à la mairie en émettant quelques réserves et en signalant par exemple que la commune est incluse dans le périmètre de la « Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais ».

L'enquête publique a débuté le 18 avril et se terminera le 23 mai 2019.

■ **Flagy.** – La première enquête publique, annulée suite à une non parution dans la presse, **une deuxième vient de se terminer le 13 mars**. Notre vice-président a examiné le dossier.

■ **Villemer.** – L'enquête publique a démarré le 16 avril et se poursuit jusqu'au **17 mai**. Chacun peut consulter le dossier en mairie aux heures d'ouverture et noter ses observations sur un registre ou par e-mail à villemer.plu2019@outlook.fr ou encore par courrier au commissaire enquêteur (mairie, 12, avenue du Général-de-Gaulle, 77250 Villemer). **Celui-ci reçoit encore en mairie le 3 mai et le 7 mai de 9 h à 12 h et le 17 mai de 14 h à 17 h.**

■ **Voulx.** – Pas de nouvelles, bonnes nouvelles ?

Tous les documents sur ces sujets sont à la disposition des membres d'EBG qui nous en feront la demande.

Fiscalité écologique : pas n'importe laquelle !

L'actualité a mis au centre des débats la question d'une fiscalité écologique : son efficacité, par rapport aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), mais aussi ses effets pervers par rapport aux inégalités sociales.

L E PRINCIPE D'UNE FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE, ou éco-taxe, a été formulé pour la première fois en 1920 par l'économiste anglais Arthur Cécil Pigou. Il s'agit, en augmentant par une taxation le coût d'une activité polluante, d'inciter à la réduire, abaissant ainsi le niveau de pollution. Une entreprise dont la production provoque des dégradations écologiques voit alors ses coûts de production augmenter (donc ses profits diminuer), et peut être incitée à réduire cette production ou à adopter une technologie moins polluante. Un consommateur qui utilise un bien polluant (comme le diesel) voit sa facture de transport augmenter et peut être incité à utiliser une auto moins polluante ou à changer de mode de transport.

Efficacité contestable

L'éco-taxe agit donc sur les prix du marché afin de modifier les comportements des « agents économiques ». Mais l'entreprise peut choisir de ne rien changer à son activité pour plusieurs raisons (débouchés qu'elle ne veut pas perdre, choix technologiques dépendant de facteurs de long terme et pas seulement des coûts de production, etc.).

Les consommateurs peuvent ne pas modifier leurs habitudes notamment parce que pour certains biens, ils n'ont pas le choix.

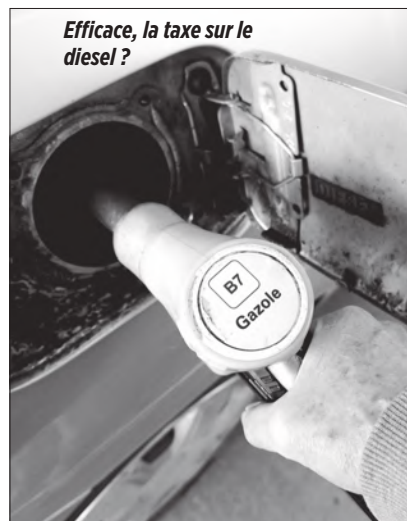
Dans ces deux cas, l'éco-taxe est inefficace sur le plan écologique, mais rapporte des recettes fiscales. En théorie, celles-ci sont dédiées à un fonds⁽¹⁾ dont la fonction est de financer les activités de réparation des dégâts écologiques ou de mise en place de la transition écologique.

Cela suppose que ces dégâts seraient réparables : il s'agit là d'une conception des contraintes environnementales qui sous-estime le caractère irréversible de certaines

dégradations comme le dérèglement climatique ou la perte de biodiversité⁽²⁾.

Aggravation des inégalités ?

Une taxation écologique est un impôt indirect, comme la TVA, et à ce titre a un caractère « antiredistributif ». Les entreprises peuvent, en l'absence d'un contrôle des prix, répercuter l'augmentation de leurs coûts de production sur les acheteurs. S'il s'agit d'un impôt sur la consommation, ce sont les ménages aux revenus les plus faibles, dont l'achat de biens absorbe la totalité du revenu, qui en supporteront la charge la plus lourde..



La législation française a introduit le principe d'une taxe carbone pour former la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), fixée forfaitairement par la loi de finances annuelle. La loi de finances 2019 avait prévu 5,1 milliards d'euros de taxes environnementales supplémentaires, dont près de 4 milliards pour la seule TICPE.

Ainsi, le seul renchérissement de la taxe prévu par le gouvernement pesait 1,2 % du revenu annuel pour les 10 % les plus pauvres et seulement 0,3 % pour les 10 % les plus riches. L'ensemble des taxes environnementales représente 7,5 % du budget des 20 % les plus pauvres et 4 % pour les 10 % les plus riches. Mais surtout, la taxation de biens tels que l'énergie, le carburant ou les moyens de transport frappe souvent des personnes qui ne peuvent pas choisir des alternatives moins polluantes. Ces **dépenses contraintes** occupent déjà, avec les dépenses de logement, une part croissante du budget des foyers les plus modestes. La question de la mobilité a été l'élément déclencheur de la crise des « gilets jaunes », le projet d'augmentation de la taxe sur le diesel suscitant les réactions de catégories de la population n'ayant d'autres moyens que la voiture pour leurs déplacements quotidiens. Le caractère inégalitaire de la mesure se combine ici avec son inefficacité environnementale, puisque les personnes concernées n'ont pas la possibilité de modifier leur consommation : elles vont seulement payer plus cher.

Vers une politique plus juste

Une fiscalité écologique ne peut donc être efficace écologiquement ni juste socialement s'il s'agit d'une mesure isolée. Elle doit s'inscrire dans une politique globale et de long terme⁽³⁾.

Dans le mouvement des « gilets jaunes » a vite surgi la question de la justice fiscale : une nouvelle taxation indirecte est apparue d'autant plus injuste qu'elle s'inscrivait dans une tendance des politiques fiscales, depuis plusieurs années, à peser moins lourdement sur les patrimoines et les revenus les plus élevés. C'est ainsi que la récente suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) est apparue comme un des ingrédients de la révolte. **Pour être acceptée, une éco-taxe devrait s'inscrire dans une réforme fiscale d'ensemble plus correctrice des inégalités.**

Elle pourrait être accompagnée de mesures compensatoires allant dans le même sens. Ainsi, aujourd'hui, les primes à la conversion de véhicules, le chèque énergie, la prime transport, le chèque carburant profitent davantage aux ménages aisés qu'aux ménages pauvres, alors qu'ils pourraient, de même que les aides à la rénovation des logements, être dégressifs en fonction des revenus. De plus **l'exemption des transports les plus polluants (transport routier, fuel lourd des gros navires, kérosène des avions) est vécue comme une injustice et une incohérence supplémentaires.**

S'agissant de la politique énergétique en général, les extractions de combustibles fossiles continuent à bénéficier de subventions et de financements publics, en l'absence d'une véritable politique volontariste de développement des énergies renouvelables.

À plus long terme, la question de la limitation d'émission de GES par les transports (qui n'en sont pas la seule source !) ne peut être dissociée d'une réflexion sur les politiques urbaines et d'aménagement du territoire. Habiter à la campagne ou en périphérie est un choix pour certains, mais pour d'autres peut être une obligation due à l'envolée des loyers dans les centres-villes.

Des mesures contre la spéculation immobilière et des politiques de construction de logements sociaux pourraient y remédier.

Et surtout, quel que soit le lieu de résidence, l'obligation du recours à la voiture individuelle n'est pas une fatalité. D'autres pays d'Europe (Suisse, Allemagne) l'ont montré en maintenant voire en développant des lignes de train locales et les transports collectifs de proximité. C'est aussi vrai pour le transport des marchandises : à quand le développement des trains et du ferroutage comme alternative au tout camion ? **► Stéphanie Treillet**

(1) C'est une des exceptions au principe d'universalité budgétaire qui suppose que tous les impôts sont versés au budget global, sans être réservés à un poste de dépense particulier. Cependant, dans le budget 2019, seule une faible part du produit prévu de la taxe devait être affectée au soutien à la transition énergétique. (2) Cf. bulletin EBG n°45, p.4. (3) Pour aller plus loin, cf. J-M Harribey, 11 décembre 2018, <https://blogs.alternatives-economiques.fr/les-economistes-atterres/2018/12/19/pas-n-importe-quelle-taxe-et-sous-conditions>.

Et si vous deveniez une sentinelle de la nature ?

FINI DE VOUS LAMENTER en constatant la pollution d'une rivière, la prolifération de décharges sauvages ou le défrichement lamentable de zones boisées.

Désormais, vous pouvez devenir acteur de l'environnement sur votre territoire... en quelques clics. Il suffit de vous connecter sur sentinellesdelanature.fr et de naviguer sur ce site interactif pour faire bouger les lignes.



Le projet Sentinelles de la nature est porté au niveau régional par des associations et des fédérations de protection de l'environnement. Chez nous, c'est France Nature Environnement Île-de-France qui développe cet outil. Une carte de France s'affiche dès votre arrivée sur la page d'accueil. Choisissez votre région et signalez une dégradation environnementale ou une initiative locale vertueuse comme une plantation de haies champêtres ou une opération forêt propre.

Attention, votre signalement n'apparaîtra pas tout de suite car il sera d'abord vérifié. FNE transmettra si besoin votre alerte à l'association active sur le terrain concerné qui se mobilisera à son tour. Votre contribution sera donc très utile. **► F.S.**

Nettoyage de printemps en forêt de Fontainebleau

DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE RAMASSAGE citoyen des déchets sauvages, initiée par le Département et le Lions Club, les 23 et 24 mars ont été choisis pour être les premières journées « forêt belle » coordonnées par le Smictom* de la région de Fontainebleau.

Les particuliers pouvaient s'inscrire sur un site et choisir sur une carte interactive le lieu d'intervention. Il suffisait de se rendre le jour J sur l'endroit choisi. Un organisateur était sur place pour donner des informations, des consignes et remettre le matériel nécessaire.

Le bilan est formidable : **1 500 personnes ont collecté 20 tonnes de déchets sur 35 points de ramassage ! ► V.G.**

* Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères.



Au potager solidaire de La Brosse-Monceaux

L'IDÉE A GERMÉ EN 2017 : créer un potager villageois en permaculture sur un terrain offert par la mairie de La Brosse-Monceaux. Après une étude des lieux, il a fallu d'abord établir un plan, puis délimiter un espace de 600 m² et faire une clôture pour protéger l'espace des animaux sauvages.

Ensuite il a été décidé de creuser une mare. Le but de l'association **Le Potager solidaire brossois** est de développer un nouveau courant de maraîchage, solidaire, où l'on travaille ensemble et en accord avec la nature. La décision a été prise de cultiver sur des buttes de 60 à 80 cm, faites de carton et de broyat, recouvertes de foin pour garder l'humidité et limiter le développement de « mauvaises herbes ». En 2018, les jardiniers ont dégusté des tomates, des courgettes, des pommes de terre et cette année le jardin doit s'embellir de plates-bandes. Ce jardin est ouvert à

tous et propose des moments de convivialité et de rencontres, notamment le dimanche après-midi. Il se trouve à l'écart du village vers le hameau de Chevinois à droite après la citerne des pompiers.



Des Brossois petits et grands au jardin

On peut joindre Philippe pour tout renseignement :

- MAIL le.potager.solidaire.brossois@gmail.com
- SITE <http://labrossesmontceaux.fr/le-potager-solidaire-brossois/>
- BLOG <https://lepotagersolidairebrossois.blogspot.fr/>

Dans les jardins familiaux de Moret

UN AUTRE EXEMPLE DE JARDINS PARTAGÉS

mais dans un cadre plus urbain à côté du cimetière de Moret-sur-Loing : depuis vingt-cinq ans, une trentaine de familles cultivent des parcelles de 100 à 200 m² en respectant les préceptes de la culture biologique détaillés dans les statuts de l'association. En plus du potager, on trouve un verger et trois ruches qui produisent un délicieux miel et aident à l'équilibre écologique. Des piques-niques sont organisés régulièrement et les jardiniers peuvent échanger leurs trucs et astuces ainsi que des semences. Le jardin ouvre ses portes au public tous les ans au moment des journées du Patrimoine et propose de nombreuses activités. ► **Véronique Greillot**

Pour tout renseignement, on peut joindre Julien à l'adresse :

jardinsfamiliauxmoret@gmail.com

Il existe également une page Facebook : [jardins familiaux Moret](#)

La permaculture, qu'est-ce que c'est ?

La permaculture permet de concevoir des cultures, des lieux de vie auto-suffisants et respectueux de l'environnement et des êtres vivants, en s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes et des savoir-faire traditionnels. Elle ambitionne une production agricole durable, très économe en énergie et respectueuse de la nature. La permaculture ne se résume pas à l'agro-écologie, elle s'applique à d'autres domaines. Elle se fonde sur l'observation minutieuse de la nature.

Parmi les principes : rassembler les plantes amies, créer une mare, des haies, cultiver sur butte ou en lasagnes. On trouve sur Internet une grande quantité de sites, notamment :

<https://reporterre.net/Ca-y-est-J-ai-compris-ce-qu'est-la-permaculture>, et de tutoriels pour la mettre en pratique. Il existe aussi des formations professionnelles.

Le Smetom* aime les jardiniers

ENCORE UNE INITIATIVE SYMPATHIQUE du Smetom de la vallée du Loing ! En mars dernier, il a installé une zone de gratuité sur la déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours. Les habitants qui en dépendent pouvaient y déposer du matériel de jardinage en bon état et/ou se servir de pots de fleurs, pots pour semis, arrosoir, petits outils qui les intéressaient. Voilà une bonne façon d'offrir une seconde vie à des objets qui auraient fini à la poubelle, de faire des économies et de réduire les déchets. L'expérience ayant eu du succès se poursuit jusqu'à la mi-mai.

* Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères.



Bilan de santé inquiétant pour la flore en France

Pour préserver la diversité de la flore et de la faune, il est important de connaître la situation précise de chaque espèce afin de pouvoir en suivre l'évolution. C'est l'objectif de « La Liste rouge des espèces menacées », réalisée par le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN France) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHM). Des priorités d'actions de préservation peuvent alors être déterminées.

POUR la première fois, grâce à la collaboration de l'UICN France, du MNHN, et de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), le risque de disparition de la flore vasculaire a pu faire l'objet d'une évaluation. Celle-ci a requis plus de trois ans de travaux et la collaboration d'une quarantaine de botanistes experts. Les résultats ont été publiés en janvier 2019 : **sur près de 5 000 espèces, 15 % sont classées menacées (421) ou quasi menacées (321).**

Sept pour cent n'ont pu encore être évaluées par manque de données fiables.

Des pratiques destructrices pour le monde végétal

Les menaces en cause sont essentiellement la disparition ou la transformation des habitats naturels de la flore, causées par l'intensification de l'urbanisation, l'artificialisation des terres, la pratique d'une agriculture intensive et l'usage excessif d'herbicides non spécifiques, l'abandon de pratiques agricoles qui leur étaient favorables (pastoralisme). De nombreuses zones humides sont asséchées pour l'agriculture ou



pour des constructions nouvelles, des cours d'eau sont canalisés ou encore voient leurs berges artificialisées. Les effets climatiques ne sont pas encore suffisamment connus, mais de nombreuses études sont en cours.

Voici plusieurs exemples : habitué des zones humides, le panicaut vivipare est classé en

danger critique, la salicaire faux-thésium, classée en danger. Le séneçon des cours d'eau est aussi en danger. Habitants des pâturages, la spiranthe d'été et le bouleau nain sont classés vulnérables, l'alsine sétacée est en danger. Parmi les espèces mesocoles, (présentes dans les moissons depuis les débuts de l'agriculture), la nigelle des champs est en danger critique tandis que la turgénie à grandes feuilles est en danger.

Un éventail d'actions et de mesures à renforcer

Les noms cités ne vous paraissent sans doute pas très familiers, mais depuis quand n'avez-vous pas vu de coquelicots, de marguerites ou de bleuets au

bord des champs ? À l'heure où quantités de plantes sont présentes en pharmacie ou parapharmacie, et utilisées au quotidien pour notre santé, on ne peut pas rester indifférents à la disparition de pans entiers de notre patrimoine naturel, le monde végétal étant essentiel dans tous les aspects de notre vie, nourriture, santé, loisirs, économie...

Des actions sont en cours. Pour la protection des espèces les plus menacées, des plans nationaux d'action ont été mis en œuvre. Des mesures de gestion et de protection ont été aussi prises concernant des sites abritant des plantes en danger. Il est nécessaire de les renforcer.



Afin de développer la prise de conscience nécessaire pour changer les pratiques qui menacent la flore, les conservatoires botaniques prévoient jusqu'à la mi-juin des actions de communication et de sensibilisation auprès d'un large public (vidéo et chiffres clés sur les réseaux sociaux, exposition itinérante, visites de terrain, et accueil du public, appel à engagement des citoyens).

En 2020 se tiendront un congrès mondial de la nature et la prochaine COP Biodiversité.

► Jeanne Brune

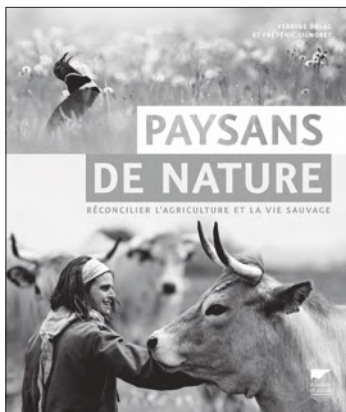


Dans notre pays 742 espèces sont menacées...

Nigelle des champs

Une alternative à l'agriculture industrielle

LES AUTEURS sont eux-mêmes emblématiques de la démarche relatée dans cet ouvrage intitulé *Paysans de nature*. Frédéric Signoret, vice-président de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Pays-de-Loire, est devenu éleveur en 2000 après avoir été salarié de la LPO. Perrine Dulac est chargée de mission naturaliste à la LPO Vendée, et a fondé en 2007 avec des amis, des naturalistes et des paysans, le Collectif court-circuit, association de consommateurs et de producteurs engagés dans une agriculture locale respectueuse de la biodiversité.



Tous deux ont contribué, avec la LPO Vendée, à fonder en 2014 le réseau Paysans de nature, « **projet global de protection de la nature sauvage** » et de la biodiversité, dans le cadre du développement d'une agriculture paysanne.

TOUT A COMMENCÉ dans le Marais Breton-Vendée qui

accueille plus de 50 % des effectifs nationaux nicheurs de barges à queue noire, canards souchets, hiboux des marais : un paradis pour les ornithologues.

L'originalité du projet est de faire se rencontrer les démarches de naturalistes et de paysans soucieux d'une alternative à l'agriculture industrielle.

LA MOITIÉ DES TERRES AGRICOLES va changer de main d'ici à 2030 sur une surface représentant la moitié du territoire français.

Ce renouvellement de la population active agricole est un sujet d'inquiétude pour la biodiversité vu la disparition rapide du nombre d'exploitations et de leur concentration, mais peut être une opportunité si l'enjeu de l'installation paysanne est utilisé à une large échelle comme « outil de protection de la nature ».

POUR CELA, LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES, dans le cadre du réseau Natura 2000 et des Parcs naturels régionaux, semblent aux auteurs des outils peu efficaces et parfois inadaptés.

Elles n'ont pas réussi à enrayer le déclin de la biodiversité ni l'utilisation croissante des pesticides. Les politiques agricoles – même si elles sont aux mains d'organisations privilégiant l'agro-industrie – leur semblent plus à même d'assurer une

convergence entre agriculture et biodiversité. Paysans de nature veut ainsi s'appuyer sur « **une gouvernance militante et citoyenne** » et sur les associations et les organisations œuvrant dans le même sens*.

SI LE RÉSEAU PAYSANS DE NATURE EST LE PLUS IMPLANTÉ en Pays-de-Loire, il a rencontré ailleurs des naturalistes et paysans partageant cette démarche et dont les portraits constituent une partie de l'ouvrage : éleveurs-maraîchers, paysans-boulangers, arboriculteurs, vigneron...

Ceux-ci ont choisi de sauvegarder les espèces locales, recréer des haies, préserver des mares ou des ronciers : ces zones qui ne servent soi-disant à rien pour la production et permettent d'attirer insectes, oiseaux, petits mammifères, amphibiens... et de préserver l'équilibre d'un écosystème.

Un très beau livre, avec plus de 300 photos d'oiseaux, d'insectes, de paysages... qui relate un projet cohérent à l'heure où la question de l'installation de nouveaux agriculteurs et de l'accès au foncier prend une grande importance.

► **Stéphanie Treillet**

* Terre de liens (cf. *EBG infos* n°48), Confédération paysanne, Accueil paysan, Coopérative d'installation en agriculture paysanne, CIVAM, Nature&Progrès, FNAB, ADEAR.

Mobilisés

Partout dans le monde, les Terriens se mobilisent pour contraindre les gouvernements à agir en faveur du climat.

Dans notre pays, quatre ONG* ont lancé une pétition le 17 décembre 2018 : « **L'affaire du siècle** » a recueilli 2,1 millions de signatures ! Fortes de ce résultat record, elles ont déposé un recours en justice contre l'État pour inaction climatique le jeudi **14 mars 2019**. Le juge du tribunal administratif de Paris donnera sa réponse dans un an ou deux.

Le lendemain, vendredi 15 mars, 29 000 jeunes ont manifesté dans la capitale aux côtés de Greta Thunberg, la Suédoise de 16 ans qui a appelé lycéens

et étudiants à une grève mondiale pour le climat dès août 2018.

Le samedi 16 mars, la Marche du siècle pour le climat a réuni plus de **100 000 personnes à Paris**, toutes générations confondues. Au total, ce jour-là, plus de 350 000 manifestants ont défilé dans 220 villes, animés par l'urgence de sauver la planète. Ils étaient 2 500 à Marseille, par exemple, et **700 à Moret** dont plusieurs adhérents d'EBG.

Une vague verte a bien commencé à déferler en France comme en témoigne cette avalanche de chiffres. Prochain rendez-vous le vendredi 24 mai, deux jours avant les élections européennes.



* Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace France, Notre affaire à tous, Oxfam France.